

COMMUNE DE ROUGEMONT

plan fixant les limites des constructions

Hameaux de "Flendruz" et "Le Crêt"

Approuvé par la Municipalité de Rougemont dans sa séance du 26 octobre 2020

Le Syndic : Frédéric BLUM La Secrétaire : Janick LENOIR

Soumis à l'enquête publique du 2 novembre au 18 décembre 2020

Le Syndic : Frédéric BLUM La Secrétaire : Janick LENOIR

Adopté par le Conseil communal de Rougemont dans sa séance du

Le Président : Thierry GERBER La Secrétaire : Nathalie TESTA

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe du Département : Christelle LUISIER BRODARD

Entrée en vigueur constatée par le service compétent, le

CEA vallothen et chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 13 mai 2022
 rue de Bourg 28 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@ceapartners.ch
 19027 AR VL K:\MANDAT\ROUGEMONT\18027_Limites_des_constructions\plan18027_alignement_village_v5_approbation.vex

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies en septembre 2020 par :

GÉO SOLUTIONS ingénieurs SA
 Route de la Villa d'Oex 39
 1660 Château-d'Oex

Authentifié le 30 octobre 2020 par

LÉGENDE

 limite des constructions

Les limites des constructions abrogent toutes les dispositions antérieures qui leur sont contraires.

